

# LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL



**Du lundi 2 au vendredi 13 décembre**



*De leur plus belle écriture, les enfants rédigeront  
cette année encore, leur lettre au Père Noël.*

**Sur l'enveloppe, au recto, ils pourront simplement noter : « Père Noël ».  
Sans oublier au verso, leur adresse, pour être sûr de recevoir une réponse.**

*Il ne leur restera plus qu'à glisser leur enveloppe  
dans la boîte aux lettres du Père Noël.*



*Ils auront aussi la possibilité d'écrire leur lettre et de la décorer  
depuis le site du secrétariat du Père Noël : [pere-noel.laposte.fr](http://pere-noel.laposte.fr).  
Il leur suffira de cliquer sur « écrire au Père Noël », de renseigner les  
informations nécessaires sur l'écran avant de pouvoir écrire leur message.*



**Où déposer votre lettre  
au Père Noël ?**

**À l'Hôtel de Ville**

*1, place Saint-Blaise*

**Du lundi 2 au vendredi 13 décembre**

